

Le TRI est l'affaire de tous !

Votre geste de tri contribue à économiser des ressources naturelles, à éviter le gaspillage et à limiter les pollutions. Il est donc bénéfique pour la protection de notre environnement et participe à la réduction des gaz à effets de serre grâce au recyclage des matériaux.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

CONSEILS

- Ne pas les imbriquer
- Pas besoin de les laver
- Videz et aplatissez vos emballages



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES CARTON



EMBALLAGES EN MÉTAL, BOÎTES DE CONSERVE...



Les objets en plastique doivent être jetés dans votre poubelle d'ordures ménagères ou déposés en déchèterie.



Bénéfices environnementaux

19 MD de litres d'eau économisés grâce au recyclage des papiers
soit l'équivalent de **6 400** piscines olympiques

830 litres de pétrole et **2.29** tonnes de CO² économisés grâce au recyclage d'une tonne de plastiques

100% RECYCLABLES
L'ALUMINIUM ET L'ACIER RECYCLABLES À L'INFINI
114 canettes en aluminium utilisées pour la fabrication d'une trottinette
650 canettes en aluminium utilisées pour la fabrication d'un cadre de vélo

Alors continuons à trier toujours plus d'emballages



Marc Botin, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

En matière de gestion des déchets, les 2 dernières années ont marqué un tournant au niveau des politiques publiques mises en place avec l'entrée en vigueur d'un certain nombre d'obligations issues de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC). Qu'il s'agisse d'exigences de réparabilité des produits d'équipements, de limitation du gaspillage alimentaire ou encore de l'interdiction de certains produits à usage unique, tout est mis en œuvre pour réduire la production de déchets.

Parallèlement, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixe les objectifs de réduction pour l'ensemble des collectivités de Bourgogne Franche Comté en portant la production à 475 kg/habitant d'ici 2025.

Face à cet enjeu et avec une production de plus de 600 kg/habitant, l'agglomération du Grand Sénonais doit se mobiliser pour répondre à cette accélération de la transition écologique.

Le Grand Sénonais doit accompagner la population au changement de pratiques et de consommation afin de favoriser la réduction de la production de déchets, et également, adapter sa stratégie de traitement des déchets pour en maximiser leur valorisation.

Durant 2023, nous poursuivrons donc les actions déjà menées avec le challenge « Famille presque 0 déchet », le tri à la source des biodéchets avec des expérimentations sur la gestion de proximité qui viendra compléter notre offre sur le compostage individuel, la création d'espace réemploi sur nos déchèteries et différentes animations sur notre territoire pour échanger avec vous sur les bonnes pratiques.

Petits gestes pour améliorer la collecte

• Bien déposer votre bac visible sur la voie publique la veille pour les collectes du matin et le matin pour les collectes de l'après-midi.

• Pour les bacs grenats, si vous souhaitez déposer vos cendres froides de cheminée bien les mettre dans un sac pour éviter les envois. Ne pas mettre d'emballages, d'électroménager, gravats, végétaux et déchets toxiques dans les bacs grenats.

• Pour les bacs jaunes, bien respecter les consignes de tri sinon le bac ne pourra pas être collecté. Les emballages sont déposés en vrac et aplatis, surtout pas enfermés dans des sacs noirs. Si vous avez un doute, n'hésitez à contacter le 03.58.45.10.23

• Pour les cartons qui ne tiennent pas dans le bac, vous pouvez les déposer en déchèterie



Service collecte 03.86.83.79.40

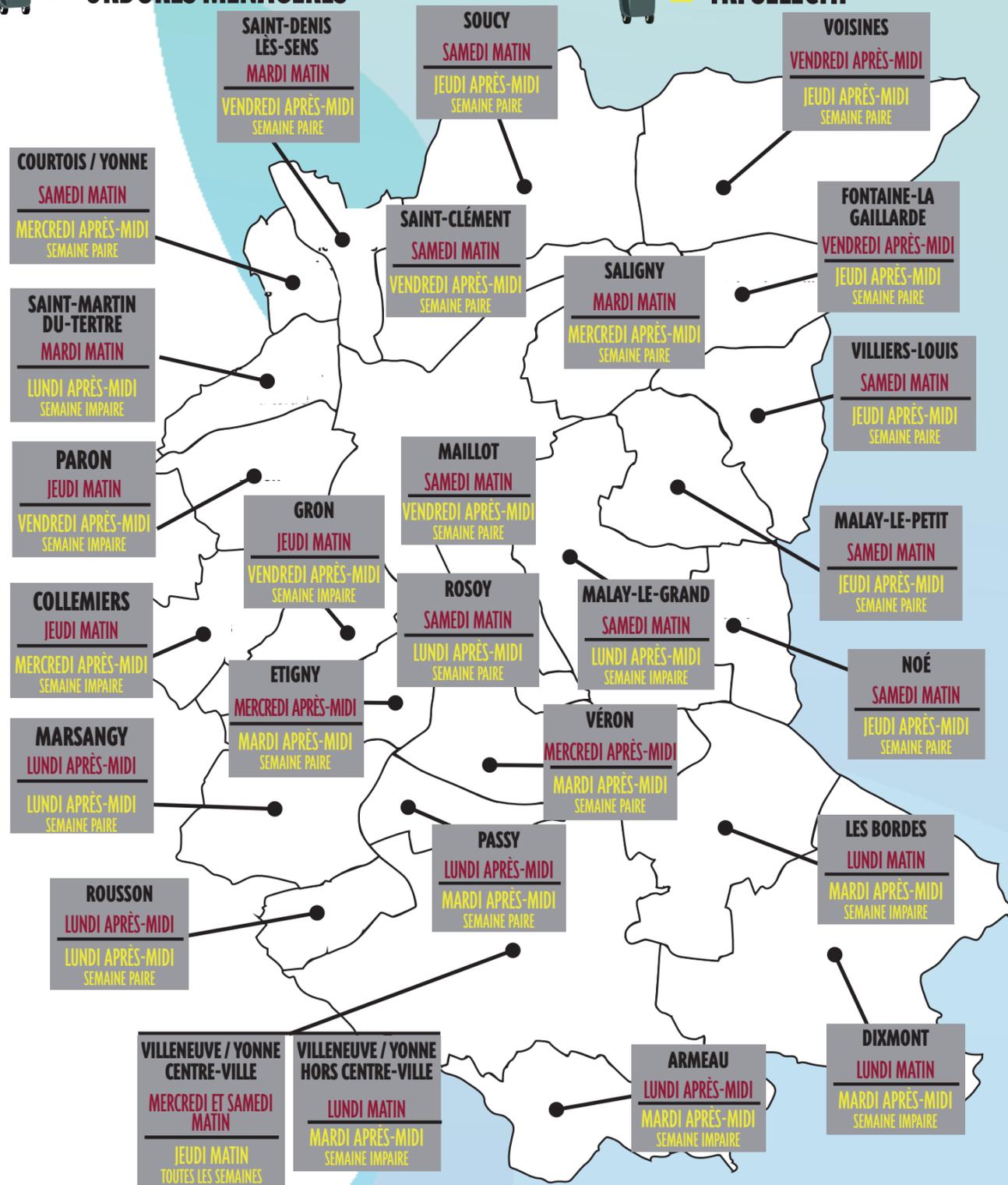
Les calendriers de collectes en un clin d'oeil



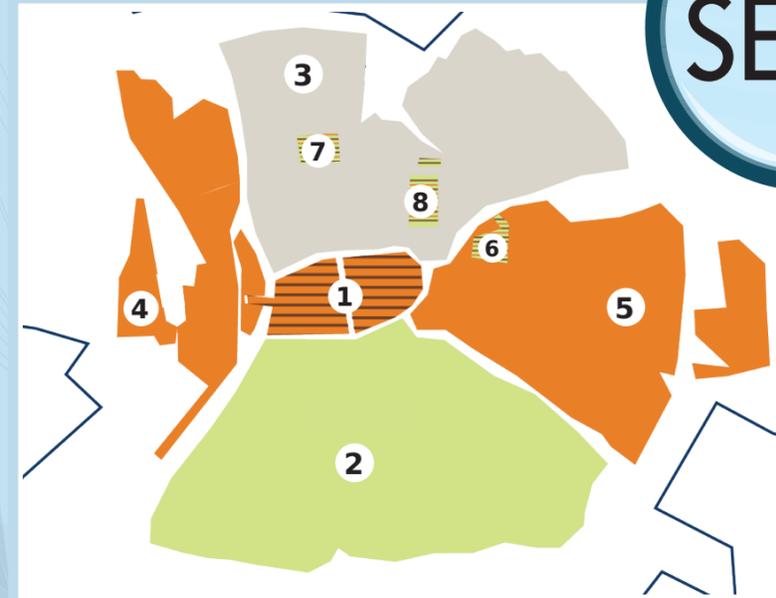
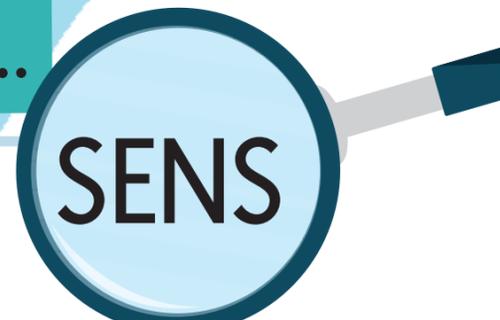
ORDURES MÉNAGÈRES



TRI SÉLECTIF



Zoom sur ...



Les secteurs	Jours de collecte des ordures ménagères	Jours de collecte sélective
1 Amande	Lundi - vendredi matin	Jeudi matin
2 Sud	Mercredi matin	Mercredi après-midi semaine paire
3 Nord	Mardi matin	Mardi après-midi semaine paire
4 Ouest	Vendredi matin	Jeudi après-midi semaine impaire
5 Est	Vendredi matin	Jeudi après-midi semaine impaire
6 Champs-Plaisants	Lundi - mercredi - vendredi matin	Mercredi matin
7 8 GCA (Gaillons, Chaillots Arènes, Aristide Briand)	Lundi - mercredi - vendredi matin	Mercredi matin

Pour les 27 communes
Jours fériés

1^{er} mai 2023
25 décembre 2023 → collectes repoussées au lendemain
1^{er} janvier 2024



Retrouvez tous les calendriers sur www.grand-senonais.fr